

**Annexes de l'arrêté du 15 mars 2010
portant création du certificat de spécialisation « nage avec palmes »
associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du
sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat
supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
« performance sportive »
publié au J.O.R.F du 27/03/2010**

**Annexes parues au BO n°15 du 15 octobre 2010 et modifiées par arrêté
du 29 décembre 2011**

**ANNEXE I
REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

Les éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat de spécialisation «nage avec palmes » sont précisés dans les arrêtés portant création de la mention « natation course» et de la mention « plongée subaquatique » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

1) Descriptif du métier :

L'appellation est : entraîneur de « nage avec palmes ».

Le titulaire du certificat de spécialisation « nage avec palmes » associé à la mention « natation course» et à la mention « plongée subaquatique » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » peut être employé par différentes structures :

- collectivités territoriales
- associations sportives
- centres labellisés d'entraînement ou pôles
- comités d'entreprises
- structures privées
- établissements publics de formation

2) Fiche descriptive d'activités complémentaires :

Le titulaire du certificat de spécialisation « nage avec palmes » intervient principalement dans les milieux précités. A ce titre, il est amené à encadrer différents types de publics.

Il exerce son activité en toute autonomie et en sécurité. Il peut être amené à encadrer les pratiquants dans des situations environnementales difficiles.

Il intervient dans les domaines de la pratique de la « nage avec palmes » en milieu naturel (lacs, rivières, mer...) et en piscine, dans le cadre de la découverte, du perfectionnement et de l'entraînement.

Il peut organiser la reconnaissance et la valorisation de nouveaux sites de pratiques, en vue de conduire des programmes pédagogiques prenant en compte les spécificités (la sécurité, la technique, l'environnement, la stratégie et la tactique) liées à la « nage avec palmes ».

3) Nature de l'intervention :

Dans le cadre de son intervention dans les domaines de la pratique de la « nage avec palmes », il peut sur le lieu de pratique :

- encadrer en sécurité l'activité lors de la découverte, l'entraînement et la compétition,
- initier et coordonner la mise en oeuvre d'un projet de découverte spécifique à la « nage avec palmes »,
- concevoir des programmes pédagogiques de découverte, de perfectionnement et d'entraînement prenant en compte les spécificités (la sécurité, la technique, l'environnement, la stratégie, et la tactique...) de la « nage avec palmes »,
- conduire des programmes de découverte, de perfectionnement et d'entraînement spécifiques à la « nage avec palmes » en milieu naturel et en piscine,
- organiser la reconnaissance et la valorisation des sites de pratique,
- gérer et entretenir le matériel spécifique à la « nage avec palmes ».

ANNEXE II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 : Etre capable d'organiser la sécurité d'un groupe et la gestion du matériel nécessaire à la pratique de la nage avec palmes.

OI 1.1 EC de déterminer l'organisation de la sécurité

OI 1.1.1 EC de mettre en place un dispositif de sécurité adapté à l'activité et au niveau des pratiquants,

OI 1.1.2 EC d'intégrer son dispositif de sécurité dans le POSS du lieu de pratique,

OI 1.1.3 EC de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de la pratique de la nage en surface, en apnée et en immersion.

OI 1.2 EC de préparer le matériel nécessaire à la pratique de la nage avec palmes

OI 1.2.1 EC de préparer le matériel subaquatique spécifique à la pratique de la nage avec palmes,

OI 1.2.2 EC de choisir le matériel nécessaire à la pratique de la nage de surface et de la nage en apnée,

OI 1.2.3 EC d'utiliser un compresseur nécessaire au gonflage des bouteilles,

OI 1.2.4 EC de vérifier la conformité du matériel par rapport à la réglementation fédérale,

OI 1.2.5 EC de vérifier la conformité des bouteilles nécessaires à la pratique subaquatique.

OI 1.3 EC d'assurer le bon fonctionnement nécessaire à la pratique de la nage avec palmes

OI 1.3.1 EC d'entretenir le matériel subaquatique spécifique à la pratique de la nage avec palmes,

OI 1.3.2 EC d'entretenir le matériel nécessaire à la pratique de la nage de surface et de la nage en apnée,

OI 1.3.3 EC de réparer le matériel subaquatique spécifique à la pratique de la nage avec palmes,

OI 1.3.4 EC de réparer le matériel nécessaire à la pratique de la nage en surface et de la nage en apnée.

OI 1.4 EC de conseiller sur le matériel nécessaire à la pratique de la nage avec palmes

OI 1.4.1 EC de conseiller sur le matériel subaquatique spécifique à la pratique de la nage avec palmes,

OI 1.4.2 EC de conseiller sur le matériel nécessaire à la pratique de la nage de surface et de la nage en apnée.

UC 2 : EC être capable de concevoir des programmes de découverte, de perfectionnement et d'entraînement en lien avec les spécificités de la nage avec palmes

OI 2.1 EC de concevoir l'entraînement de la nage avec palmes en piscine

OI 2.1.1 EC de comprendre le fonctionnement fédéral lié à la pratique de la nage avec palmes,

OI 2.1.2 EC de concevoir un programme de perfectionnement en vue d'acquérir le pass'compétition de l'Ecole de natation française de la Fédération française d'études et des sports sous-marins en nage avec palmes,

OI 2.1.3 EC de définir le plan annuel et pluriannuel d'entraînement,

OI 2.1.4 EC d'analyser le contexte et les performances selon la catégorie et la spécialité afin de définir la quantification spécifique de l'entraînement,
OI 2.1.5 EC de définir des objectifs en rapport avec le programme sportif de la fédération,
OI 2.1.6 EC de définir des outils d'évaluation.

OI 2.2 EC de mobiliser les connaissances spécifiques à la pratique de la nage avec palmes

OI 2.2.1 EC de mobiliser les connaissances liées aux caractéristiques de la pratique,
OI 2.2.2 EC de mobiliser les connaissances liées aux techniques de la nage de surface, aux techniques de la nage en immersion et aux techniques de la nage en apnée,
OI 2.2.3 EC de mobiliser les connaissances liées à la préparation et à la récupération,
OI 2.2.4 EC de mobiliser les connaissances liées aux différentes stratégies de courses,
OI 2.2.5 EC de mobiliser les connaissances liées aux règlements techniques et sportifs.

UC 3 : EC de conduire une démarche de découverte, de perfectionnement sportif et d'entraînement de la nage avec palmes en piscine

OI 3.1 EC de conduire une séance de découverte en nage avec palmes

OI 3.1.1. EC de conduire des séances de découverte des techniques de nage de surface,
OI 3.1.2. EC de conduire des séances de découverte des techniques de nage en immersion,
OI 3.1.3. EC de conduire des séances de découverte des techniques de nage en apnée.

OI 3.2 EC de conduire une séance de perfectionnement et d'entraînement en nage avec palmes

OI 3.2.1. EC de conduire une séance de perfectionnement et d'entraînement liée aux techniques de la nage en surface,
OI 3.2.2. EC de conduire une séance de perfectionnement et d'entraînement liée aux techniques de la nage en immersion,
OI 3.2.3. EC de conduire une séance de perfectionnement et d'entraînement liées aux techniques de la nage en apnée,
OI 3.2.4 EC d'utiliser les outils informatiques mis en place par la fédération.

OI 3.3 EC d'adapter une démarche de découverte, de perfectionnement et d'entraînement en nage avec palmes

OI 3.3.1. EC d'adapter le matériel nécessaire à la découverte, au perfectionnement, à l'entraînement et à la compétition en fonction des caractéristiques de l'athlète, de la distance et de l'environnement de la pratique de la nage avec palmes,
OI 3.3.2 EC de prélever des informations au cours de l'entraînement et de la compétition,
OI 3.3.3 EC d'utiliser des outils d'évaluation,
OI 3.3.4 EC d'analyser l'ensemble des informations prélevées,
OI 3.3.5 EC de prendre en compte les résultats de son analyse,
OI 3.3.6 EC d'adapter la planification aux exigences du contexte et du calendrier.

OI 3.4 EC d'individualiser l'entraînement en nage avec palmes

OI 3.4.1 EC d'individualiser l'entraînement en fonction des conditions de pratique,
OI 3.4.2 EC d'individualiser l'entraînement en fonction du niveau des pratiquants,
OI 3.4.3 EC d'individualiser l'entraînement en fonction de la spécialité,
OI 3.4.4 EC d'individualiser l'entraînement en fonction des calendriers sportifs nationaux et internationaux de la nage avec palmes.

OI 3.5 EC de rendre autonomes ses nageurs

OI 3.5.1 EC de conduire un briefing et débriefing avant et l'après entraînement et la compétition,
OI 3.5.2 EC de favoriser l'autonomie des athlètes dans leur pratique,
OI 3.5.3 EC de mettre en place le double projet des athlètes.

UC 4 : EC d'organiser la pratique surface, de la nage avec palmes de longue distance en milieu naturel

OI 4.1 EC de déterminer l'organisation de la sécurité en milieu naturel

- OI 4.1.1 EC de prendre en compte la réglementation, les conditions météorologiques et environnementales et le niveau des pratiquants en vue de définir les moyens liés à la sécurité,
- OI 4.1.2 EC d'adapter les moyens liés à la sécurité en fonction de l'évolution des conditions de pratique,
- OI 4.1.3 EC de prendre en compte la réglementation, les conditions de fréquentation du site en vue de définir une zone de pratique sécurisée, l'itinéraire et les zones de repli,
- OI 4.1.4 EC d'organiser le plan d'organisation des secours.

OI 4.2 EC de préparer la logistique d'une pratique en milieu naturel

- OI 4.2.1 EC de lire une carte terrestre, fluviale et maritime,
- OI 4.2.2 EC de baliser la zone d'évolution de pratique,
- OI 4.2.3 EC de valoriser un site de pratique par le recueil et la diffusion d'informations concernant la logistique et les conditions d'utilisation du site,
- OI 4.2.4 EC de prévoir l'alimentation et l'hydratation nécessaire à la pratique,
- OI 4.2.5 EC de conseiller sur le matériel nécessaire à la pratique en milieu naturel.

OI 4.3 EC de gérer la logistique du matériel en milieu naturel

- OI 4.3.1 EC d'entretenir le matériel nécessaire à la pratique en milieu naturel,
- OI 4.3.2 EC de réparer le matériel nécessaire à la pratique en milieu naturel,
- OI 4.3.3 EC d'anticiper sur les besoins à la pratique en milieu naturel.

OI 4.4 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à la nage avec palmes de longue distance en milieu naturel

- OI 4.4.1 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à l'alimentation et l'hydratation en vue d'un effort de très longue durée,
- OI 4.4.2 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à l'alimentation et l'hydratation pendant un effort de très longue durée,
- OI 4.4.3 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à l'alimentation et l'hydratation après un effort de très longue durée,
- OI 4.4.4 EC de mobiliser les connaissances techniques, stratégique, tactique liées à la pratique de la nage avec palmes,
- OI 4.4.5 EC de mobiliser les connaissances réglementaires liées à la pratique de la nage avec palmes.

OI 4.5 EC de conduire une démarche de découverte, de perfectionnement et d'entraînement en nage avec palmes de surface, de longue distance en milieu naturel

- OI 4.5.1. EC de conduire une séance de découverte dans un milieu instable,
- OI 4.5.2 EC de conduire une séance de perfectionnement et d'entraînement, liée aux techniques de la nage de surface de longue distance, permettant aux sportifs d'agir dans l'incertitude,
- OI 4.5.3 EC de conduire une séance d'entraînement en fonction des différentes conditions de pratique.

OI 4.6 EC de naviguer dans une embarcation à moteur

- OI 4.6.1 EC de piloter une embarcation à moteur,
- OI 4.6.2 EC de tenir un cap,
- OI 4.6.3 EC d'accompagner les sportifs en sécurité,
- OI 4.6.4 EC de réaliser une manoeuvre d'urgence.